Image not found or type unknown

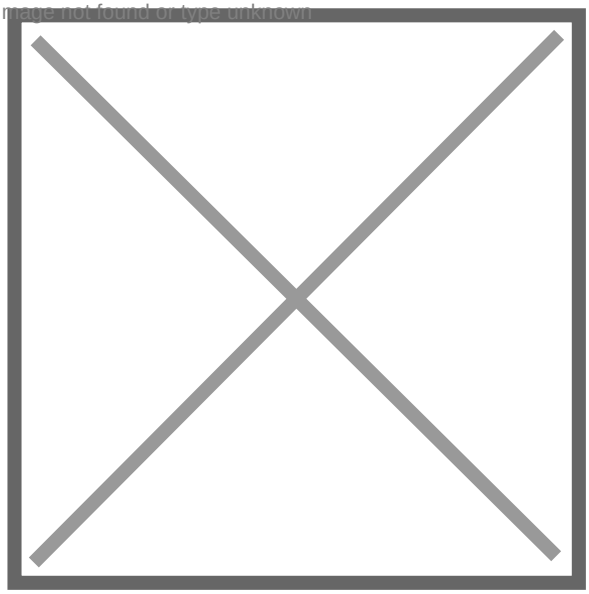

Propriété d'une auto: celui qui a fait le chèque ou celui qui a l

Par **thouret**, le **12/01/2011** à **09:15**

Bonjour,
j'ai acheté une auto par chèque. j'ai mis la facture et lacarte grise au nom de ma compagne (nous sommes pacsés).
1 qui est le propriétaire du véhicule?
2 si ma compagne vend la voiture, puis je lui réclamer une partie du bénéfice de la vente?
merci pour toute réponse.
cordialement
thouret

Par **mimi493**, le **12/01/2011** à **11:26**

Le propriétaire est celui qui a le titre de propriété à son nom, donc la facture d'achat ou le certificat de cession pour un véhicule, et à défaut, la carte d'immatriculation

Par **amajuris**, le **12/01/2011** à **14:41**

bjr,
je répons à la question 2.
si votre compagne vend sa voiture rien ne l'oblige (juridiquement) à vous en rembourser une partie ou la totalité. elle peut dire que c'est un cadeau et non un prêt. à moins que vous

possédiez des documents écrits prouvant le contraire.
cdt

Par **thouret**, le **12/01/2011** à **17:01**

merci pour cette reponse claire.
thouret

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés